

## REALISATION DU RAVeL DEFINITIF à Hombourg.

Chacun connaît l'expression « RAVeL » mais moins nombreux sont ceux qui savent ce que cela signifie. C'est le Réseau Autonome des Voies Lentes. Le concept est né officiellement en 1995 en Wallonie mais à Hombourg et tout le long de la ligne 38, de nombreuses associations se sont battues pour la sauvegarde de la ligne 38 lors du déferrage en 1989 déjà. Notre S.I. Hombourg a ainsi pu sauver in extremis de la destruction définitive le pont de la rue de Rémersdael, face à une politique de destruction menée par la SNCB.

Le RAVeL chez nous comporte des tronçons bien distincts qu'il convient de bien discerner :

### **Tronçon depuis la Gare-de Hombourg en direction de Merckhof et Aubel (jusque Chênée)**

L'assiette de ce tronçon de la gare de Hombourg jusqu'Aubel et au-delà vers Battice et Liège appartient à la SNCB mais elle l'a cédé en 1997 en bail emphytéotique à la Région Wallonne qui a restauré, dans ce cadre, le pont de la rue de Rémersdael notamment. La ligne a pris alors son aspect actuel avec une réalisation d'un revêtement en cendrée aménagé par la Région Wallonne voici une bonne dizaine d'années.

Ce tronçon devrait aussi connaître une prochaine évolution selon les projets de la Région (réalisation d'un RAVeL définitif en tarmac de 2,5m avec , en principe une piste cavalière en schiste à côté (1,5m).

Toutefois les projets de réalisation n'ont pas encore été déposés à ce sujet. Des négociations discrètes ont lieu entre le SPW et l'ASBL « *Nous somme la ligne 38* ».

### **Tronçon Gare de Hombourg- Schurweg (= chemin de Laschet aux 3 Ponts)**

#### **Problème de la compatibilité entre le projet de chemin de fer touristique et le RAVeL**

Pour le tronçon depuis la gare de Hombourg jusqu'aux 3 ponts (rue de Sippenaeken) M. W. Ley (qui était depuis 1984 propriétaire de la gare de Hombourg et locataire d'une parcelle attenante avait racheté en 1989 les rails à l'entreprise de déferrage désignée par la SNCB et son but était de réaliser un chemin de fer touristique et un musée du chemin de fer.

1600 personnes ont pu voyager en « trottinette » comme au temps jadis.

Après le jugement du 28 juin 2011, M. Ley céda son matériel à l'ASBL chemin de fer des Trois Frontières créée par des sympathisants du projet de train touristique et de musée du chemin de fer cher à M. Ley.

Il s'entendit par écrit en 1993 avec le S.I. Hombourg pour la réalisation d'un sentier le long de la voie et sur le mur ouest de l'ancien tunnel afin de ne pas perturber le projet ferroviaire qu'il avait. Il renouvela en aout 1993 une convention d'occupation de 9 ans avec la SNCB et la SNCB lui avait soumis la même année un projet de compromis de vente (non signé) qui n'a jamais eu de suite. A la fin du second bail (2002) M Ley a affirmé être propriétaire sur base du compromis de vente mais la SNCB a gagné le 15 décembre 2009 un premier procès devant le tribunal de Verviers. Celui-ci ne reconnaissait pas la validité du compromis de vente de 1993 (non signé) et M Ley interjeta appel. L'arrêt de la Cour d'appel fut rendu le 28 juin 2011 et confirme globalement le premier jugement en considérant de surcroît qu'il y avait occupation illicite des lieux et en exigeant l'enlèvement des rails et des wagons dans les 3 mois. (or M. Ley avait renouvelé complètement la ligne en 1997 et c'est d'ailleurs ce qui avait permis à l'OTCP le dernier dimanche de l'an 2000 de réaliser des voyages en train entre la gare de Hombourg et le viaduc de Moresnet où ...

Avec l'aide du S.I Hombourg, cette ASBL obtint de la SNCB un bail touristique avec la SNCB pour un terrain appartenant à la gare mais sans le tracé du futur RAVeL que la SNCB destinait à la Région Wallonne. Ce terrain loué par l'ASBL s'étend approximativement de la gare (entretiens rachetée par les Epoux Degée qui l'ont restaurée et transformée pour l'HORECA ) jusqu'au petit pont du sentier de Médael vers Laschet.

La Région Wallonne voulait réaliser le RAVeL et le S.I. Hombourg lui demanda (2013) de postposer tout projet sur ce tronçon afin de pouvoir réaliser le 3 aout 2014 la commémoration du premier signe de la première guerre mondiale en Belgique , à savoir l'explosion de la tête du tunnel de Laschet par l'armée belge en présence de rails (un tir aux camps le symbolisa) et le passage symbolique d'un premier convoi allemand rappelant celui réalisé le 17 aout 1914 après déblaiement du tunnel, le lendemain de la chute du dernier fort de Liège .

En effet, depuis le début des années 2000 et la volonté affirmée par la Région wallonne d'exécuter un RAVeL à cet

endroit, La Région refusait toute compatibilité entre le projet de chemin de fer touristique et le RAVeL dans le tunnel malgré les exemples fournis par le S.I Hombourg et l'ASBL chemin de fer des Trois Frontières de réalisation en France (St Valery-sur-Somme) d'un chemin de fer touristique circulant au milieu des vélos et piétons (à 5 km h max évidemment)

La Région accepta de surseoir à l'exécution du RAVeL jusqu'après les commémorations du 3 aout 2014 organisées par le S I Hombourg, lesquelles remportèrent un gros succès de foule également. Mais dès le mois qui suivit, la Région revint à charge. En septembre 2014 une réunion des parties concernées (SNCB, Région et ASBL chemin de fer des Trois Frontières) au siège de la SNCB à Liège tourna au vinaigre et à l'affrontement causé à la fois par la maladresse de l'ASBL « Chemin de fer des Trois Frontières » à négocier avec des pouvoirs publics tout puissants et aussi par l'intransigeance de la Région Wallonne qui refusait tout

compromis pour rendre compatibles rails et RAVeL dans le tunnel de la Laschet.

La commune de Plombières fut priée de se positionner et , ayant à choisir entre un projet de tourisme ferroviaire (un dossier bien présenté avait été finalisé à l'automne 2014) dont la faisabilité financière lui paraissait plus que douteuse et un projet de RAVeL où l'investissement régional était cette fois promis comme imminent ( mais qui était aussi annoncé comme pouvant être remis sine die en cas de choix du projet ferroviaire) , l'autorité communale de Plombières choisit le RAVeL dont la faisabilité lui paraissait plus certaine. Au début 2015 un arrêté du bourgmestre de Plombières pris dans le cadre de cette affaire a obligé la SNCB à défermer 2 fois 50 m de voie pour éviter tout trafic ferroviaire aux abords du chemin vicinal (passage à niveau de Laschet) où l'ASBL s'adonnait occasionnellement à du trafic ferroviaire à cet endroit.



Ce dossier RAVeL (Région Wallonne)– contre ASBL chemin de fer des Trois Frontières a trouvé son épilogue ce 3 novembre 2015 devant le tribunal de 1ère instance de Liège.

En effet le tribunal de Liège a considéré que les droits de la SNCB à récupérer le matériel ferroviaire non enlevé par M Ley dans les 3 mois après le jugement du 28 juin 2011 étaient fondés, même si M Ley avait cédé entretemps son matériel à l'ASBL chemin de fer des Trois-Frontières. (le tribunal a considéré que ce qu'on possède sur terrain d'autrui appartient à autrui)

### **Réalisation du RAVeL entre la gare de Hombourg et la rue de Sippenaeken**

La Région a simultanément introduit le permis d'urbanisme pour réaliser le RAVeL entre la gare de Hombourg et la rue de Sippenaeken. (donc le tronçon gare de Hombourg- Schurweg (qui appartient à la SNCB) et le tronçon Schurweg-rue de Sippenaeken qui appartient à la commune de Plombières) Le RAVeL y aura une largeur en tarmac de 2,5m et une piste pour cavaliers attenante ou en pied de talus de 1,5m selon les promesses faites par la Région aux cavaliers de l'ADCC. Ce projet comporte une

La SNCB a dès lors continué les travaux de déferrage qu'elle avait entamé fin octobre et qui avaient été provisoirement stoppés par un arrêt en référé.

Depuis début novembre 2015, il n'y a donc plus de rails entre le passage à niveau de la Laschet et le terrain loué par l'ASBL chemin de fer des Trois Frontières près de la gare.

C'en est dès lors définitivement fini du projet de chemin de fer touristique (sauf retournement au Conseil d'Etat). Reste à savoir ce qu'il adviendra du projet de musée du chemin de fer désormais compromis puisque coupé du réseau Infrabel

passerelle au dessus du Schurweg (surélevée par rapport au pont de jadis et surmontant l'ancien dépôt d'immondices clandestin situé à cet endroit.) Il supprimera aussi l'essentiel de la végétation à l'endroit que les Hombourgeois dénomment désormais le « Bosquet ». Il n'y aura pas de passage inférieur sous la rue de Sippenaeken (malgré le virage aveugle et alors que le pont sous la rue de Sippenaeken existe toujours)

### **Le tronçon RAVeL entre la rue de Sippenaeken et le lieu dit « Cheval-Blanc » (RN 608)**

Il s'agit du premier tronçon qui a fait l'objet d'une demande de permis d'urbanisme. (piste en tarmac de 2,5 m de largeur sans rien pour les cavaliers) Il consiste à utiliser le petit chemin vicinal menant à la maison de l'ancien garde-barrière puis, via le tronçon dont un article dans un précédent Hombourg news félicitait le propriétaire de cette maison pour la tonte régulière du chemin, (cette partie toujours tondue sera cédée par la Commune à la Région dans un bail emphytéotique) .

Le RAVeL aboutit ensuite à la RN 608, au lieu-dit Pley où un effet de porte sera réalisé juste à l'endroit où commence l'agglomération de Hombourg puis le RAVeL suivra la RN

608 sur le côté droit en allant vers Plombières jusqu'au lieu-dit Cheval Blanc où l'on retrouve le tracé historique de la ligne 38 vers Plombières.

Le tronçon depuis l'entrée de l'agglomération de Hombourg (Pley) jusque « Cheval-Blanc » aura l'aspect d'une piste cyclable le long de la RN 608 mais en contournant par l'arrière de 3 maisons trop près de la route.

Ce tronçon devrait être réalisé en 2016 et verra l'apparition de « blocs de béton type New-jersey sur le pont de Hindel pour séparer le trottoir-piste cyclable de la chaussée.

### **Le tronçon entre le lieu-dit « Cheval Blanc » et Plombières-Moresnet-La Calamine**

Ce tronçon fait partie d'un projet PCDR (développement rural) de la commune de Plombières avec intervention des subsides de développement rural de la Région (80%).

Ce tronçon appartient en effet à la commune de Plombières . Ici il ne s'agira pas de tarmac mais de « raclage » Les cavaliers et cyclistes ou piétons se partageront la même assiette.

### **CONCLUSION :**

Ce RAVeL fait partie d'un grand projet transeuropéen de liaison des RAVeL entre eux (via La Calamine vers la Vennbahn par des chemins existants). On verra dès lors d'ici quelques années circuler sur la ligne 38 non plus seulement les joggeurs locaux mais des cyclistes routiers qui avaleront des kms comme cela se fait déjà sur la Vennbahn.

Il s'agit d'une évolution dont nous ne maîtrisons en fait pas les décisions (qui viennent de la Région) mais, contrairement à la Vennbahn qui était inutilisable en raison de son ballast avant la pose du tarmac, la ligne 38 avait jusqu'ici vraiment une vocation locale et régionale depuis 1989 déjà (voire même avant), laquelle devra désormais s'adapter aux nouveaux venus.